

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



SAÔNE
& LOIRE
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

VENDREDI 18 NOVEMBRE

9H30 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

EXAMEN DES RAPPORTS
AVEC DÉBATS

RAPPORT 303

➔ **RAPPORT DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2022**

Épanouissement, solidarité
et environnement (bilan)

RAPPORT 306

➔ **APPELS À PROJETS**

Règlement 2023

RAPPORT 307

➔ **TRANSFERT DES ROUTES
NATIONALES EN SAÔNE-ET-LOIRE**

Renoncement de la candidature du
Département de Saône-et-Loire pour la
Route Centre Europe Atlantique (RCEA)

RAPPORT 103

➔ **RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

RAPPORT 304

➔ **EUROFOREST ÉDITION 2023**

RAPPORT 401

➔ **LECTURE PUBLIQUE ET ACTION
CULTURELLE**

Modification du règlement d'intervention
dans le cadre de la future programmation
2023-2024 – Catalogue artistique Tadam

RAPPORT 104

➔ **SERVICE D'INCENDIE ET DE
SECOURS ET PROTECTION CIVILE**

Demandes de subventions en
fonctionnement et investissement 2022

11H30 : INTERRUPTION DE SÉANCE

CÉRÉMONIE DE MISE À L'HONNEUR

DES APPRENTIS

RAPPORT 110

➔ **ÉGALITE FEMMES/HOMMES**

RAPPORT 202

➔ **ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
PERSONNES AGÉES – PERSONNES
HANDICAPÉES – ENFANCE – SERVICES
DE SUIVI ACCUEIL FAMILIAL**

Rapport d'orientations budgétaires 2023

RAPPORT 203

➔ **MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D' ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN
À DOMICILE DES PERSONNES
EN PERTE D'AUTONOMIE**

Financement des actions en faveur des
Services d'aide et d'accompagnement à
domicile (SAAD) pour l'année 2022 et appels
à candidatures pour l'année 2023 dans le
cadre de la dotation complémentaire

RAPPORT 201

➔ **NOUVELLE CONVENTION CADRE
2022 – 2024 ENTRE LE DÉPARTEMENT
ET LE CCAS DE LA VILLE DE CHALON-
SUR-SAÔNE**

RAPPORT 102

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2022**
Décision modificative n°2/2022

RAPPORT 101

➔ **AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(AP) ET D'ENGAGEMENT (AE)**

Révisions

LES RAPPORTS SANS DÉBATS

RAPPORT 105

➔ **ANV ET REMISES GRACIEUSES**

RAPPORT 106

➔ **BUDGET DÉPARTEMENTAL 2022**

Recours au virement de dépenses imprévues d'investissement

RAPPORT 107

➔ **REPRÉSENTATION EN JUSTICE**

Information

RAPPORT 108

➔ **MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT** - Information

RAPPORT 109

➔ **INDEMNITÉS DE SINISTRE**

Information

RAPPORT 111

➔ **RÉGIME INDEMNITAIRE** - Mise à jour technique de certains groupes de fonctions (filière médico-sociale et médico-technique)

RAPPORT 112

➔ **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL** - Transformation d'emplois permanents, création d'emplois temporaires et création d'emplois permanents

RAPPORT 113

➔ **ACTION SOCIALE** - Fonds de secours exceptionnel en faveur des agents du Département

RAPPORT 204

➔ **PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD) 2018-2022**

Prorogation du PDALHPD 2018-2022 pour une année

RAPPORT 301

➔ **RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE VOIRIE**

RAPPORT 302

➔ **APPROBATION RAPPORTS D'ACTIVITÉS – SEM VAL DE BOURGOGNE, SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE ET SPL SUD BOURGOGNE AMÉNAGEMENT**

RAPPORT 305

➔ **RÉVISION DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX ZONES HUMIDES ET TRAVAUX HYDRAULIQUES** - Avis du Département



RAPPORT 307

LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE NE DONNERA PAS SUITE AU PROJET DE TRANSFERT DE LA RCEA

Le projet

Le Département de Saône-et-Loire avait montré son intérêt et sa volonté de s'impliquer dans la gestion de la Route Centre Europe Atlantique dite RCEA.

Considérant les enjeux majeurs de sécurité et de cohérence d'itinéraires et s'appuyant sur son expertise en matière de gestion de patrimoine routier, le Département a ainsi saisi l'opportunité donnée par la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, publiée au journal officiel le 22 février 2022, de transfert des autoroutes, routes nationales ou portions de voies non concédées aux Départements, Régions et métropoles volontaires, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un décret d'application est venu compléter ce texte le 30 mars 2022 précisant les modalités de mise en œuvre de ces transferts et fixant la liste des voies non concédées du domaine public routier national qui peuvent être transférées.

L'Assemblée départementale réunie le 23 juin 2022 a donc approuvé le principe de la candidature du Département de Saône-et-Loire auprès de l'État, relative au transfert de gestion des sections de RN 70, 79 et 80 (RCEA) traversant la Saône-et-Loire, dans le respect du délai fixé par décret, soit au plus tard le 30 septembre 2022.

Mais le Département avait assorti sa candidature de conditions afin d'entamer des négociations avec l'État pour préserver les intérêts de la collectivité.

Le Département avait notamment exigé :

- ➔ que les conditions de transfert s'accompagnent des moyens adéquats en termes de dotations financières de fonctionnement et d'investissement permettant au Département de lui garantir une neutralité budgétaire,
- ➔ d'achever les travaux de mise à 2x2 voies programmés (phases 2 et 3),
- ➔ du personnel compétent et spécialisé pour assurer la gestion de cet axe particulier (type autoroute) ainsi que les matériels et bâtiments nécessaires, à défaut de leur compensation intégrale financière.

Le ministre chargé des transports disposait d'un délai de trois mois à compter de l'expiration du délai précédent du 30 septembre, soit au plus tard le 31 décembre 2022, pour se prononcer définitivement sur les routes à transférer au regard notamment de la cohérence des itinéraires, des moyens d'exploitation et de maintenance, des conditions de l'exploitation et de l'expertise technique des personnes publiques concernées.

L'état des négociations avec l'État

Le Département a engagé des discussions et négociations avec l'État pour obtenir tous les éléments d'information dans ce processus de préparation du transfert, au niveau national en appui avec l'Association des Départements de France et au niveau local.

Par courrier du 10 juin 2022, le Département avait sollicité monsieur le Préfet de Région pour obtenir la communication de tous les éléments sur l'état des lieux du réseau. Une réponse du 27 juin 2022 informait le Département d'un droit à compensation annuel (DAC) de 6,85 M€ et d'éléments techniques. Malgré ces éléments incomplets, le Département avait pu faire une première évaluation du réseau transféré.

Sur ces informations, la Direction des routes et infrastructures a engagé un travail d'analyse et d'appréciation des éléments communiqués. Des rencontres ont par ailleurs été organisées avec les services de l'État (DIRCE et DREAL).

Sur la base des données transmises, partielles et incomplètes, les élus ont pu apprécier en comités de pilotage du 24 août et du 21 octobre, les écarts entre le DAC proposé par l'État de 6,85 M€ et un besoin à couvrir calculé par les services, conforté par un bureau d'études extérieur, de 13 M€ annuel, couvrant les dépenses de fonctionnement, d'investissement et de remise en état des infrastructures le nécessitant avant transfert.

En parallèle, au regard du délai extrêmement contraint laissé aux Départements candidats et aux services de l'État pour échanger sur les conditions de transfert, l'Assemblée des Départements de France (ADF) avait saisi par courrier Madame la Première Ministre le 21 juillet pour dénoncer cette situation d'urgence. L'objectif était d'assouplir les délais et de laisser le temps aux Départements de prendre une décision définitive seulement après avoir reçu toutes les informations nécessaires.

Une réponse du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du Ministre délégué chargé des transports en date du 9 septembre ouvre une possibilité de négociation pour les Départements ayant délibéré avec conditions suspensives, ce qui est le cas de la Saône-et-Loire, mais confirme les délais contraints prévus dans le cadre de la Loi.

À l'issue du second comité de pilotage du 21 octobre, sur le constat de l'impossibilité de négocier le droit à compensation et au regard d'informations encore manquantes, notamment sur l'assurance de l'achèvement de la phase 2 de la mise à 2x2 voies par les services de l'État, le Département de Saône-et-Loire a saisi monsieur le Préfet de Saône-et-Loire par courrier du 24 octobre sollicitant l'ensemble des éléments manquants permettant aux élus du Département de faire un choix éclairé sur un éventuel transfert définitif. Une copie de ce courrier a été transmis concomitamment à monsieur le ministre délégué chargé des transports ainsi qu'à monsieur le Préfet de Région.

Le Département n'a pas reçu de réponse officielle à ce jour sur ces questions.

Fort de ce constat, le Département ne donnera pas suite au projet de transfert

N'ayant pas obtenu les garanties de neutralité budgétaire avec une couverture à l'euro de l'ensemble des frais et moyens engagés par l'État repris par le Département étant loin d'être assurée, le Département constate donc que l'État n'est pas prêt à transférer dans de bonnes conditions la RCEA, infrastructure majeure pour le développement territorial et la sécurité routière des usagers.

Bien que favorable au transfert des routes nationales sur son territoire, le Département de Saône-et-Loire se voit contraint, en conscience et en responsabilité, afin de garantir les intérêts financiers de la collectivité, de retirer sa candidature car les élus n'ont pas obtenu les réponses suffisamment précises des services de l'État sur le droit à compensation et sur les enjeux liés à la finalisation de la mise à 2x2 voies sur la totalité de l'itinéraire.

➤ **Pour autant, le Département continuera à investir à la sécurité et pérennité de cette route majeure en apportant une contribution financière de 64 M€ sur un chantier de 397 M€ pour soutenir d'ici fin 2023 les travaux de mise à 2x2 voies sur la totalité de cet axe, rendus indispensables au vu de l'évolution du trafic, notamment de poids-lourds et de la dangerosité. Le Département continuera à demander à l'État d'assumer sa responsabilité et de tenir le calendrier des travaux.**

Épanouissement, solidarité et environnement (bilan)

Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce rapport démontre que le Département de Saône-et-Loire n'a pas attendu les crises récentes (énergétique, environnementale et sociale) pour agir à long terme pour le développement économique et social des Saône-et-Loiriens (emploi, solidarité, famille, culture, jeunesse, sport etc.), et pour préserver en parallèle son environnement et sa biodiversité dans un contexte de changement climatique.

Plus que jamais, le développement durable est un défi majeur. Il est un élément important des politiques publiques menées par le Département de Saône-et-Loire, engagé à réduire les impacts sur l'environnement et à lutter contre les conséquences du réchauffement climatique, en préservant les ressources naturelles, en assurant la solidarité entre les générations et les territoires ou en favorisant leur développement économique et social.

En dressant un premier bilan des principales actions du plan environnement, ce rapport conforte l'avance du Département de Saône-et-Loire en matière de cinq engagements phares :

➔ **L'intensification du maillage vert du territoire** à travers le plan nature : le 100 000^e arbre a été planté cet été dans la forêt communale de Chapaize



➔ **La promotion du vélo dans ses usages multiples** à travers le plan Tous à vélo : plus de 2 M€ d'aides versées dans le premier plan, et un engagement de 500 000 € par an pendant 5 ans dans le cadre du nouveau plan

➔ **Faire des collèges des vitrines** environnementales à travers le plan éco-collèges : 10 collèges seront rénovés d'ici à 2030 avec 70 M€ pour la rénovation énergétique des établissements

➔ **La récupération de l'eau de pluie** à travers le plan eau : plus de 200 exploitants soutenus financièrement pour l'achat de récupérateurs d'eau

➔ **Le soutien à la rénovation énergétique des logements** à travers le plan logements : 2,5 M€ d'aides versées par le Département de Saône-et-Loire aux foyers.

➔ **La construction et la rénovation des bâtiments publics** : 2,4 M€ consacrés à la maîtrise de l'énergie en 2021

➔ **Le soutien aux initiatives locales** (rénovation de logements, développement de réseaux de chauffage...) : 33 projets communaux soutenus au titre de l'aide aux communes et intercommunalités.

Le développement durable en Saône-et-Loire, c'est :

- ➔ Un Département actif aux côtés des communes pour décider des choix qui conditionnent la qualité de vie
- ➔ Un engagement au quotidien auprès des parents, leurs enfants et leurs aînés
- ➔ La recherche permanente d'améliorations pour inscrire le développement durable dans la continuité



RAPPORT 306

APPEL À PROJETS

Règlement 2023

Depuis 2015, une nouvelle politique d'accompagnement des territoires a été mise en place pour donner davantage de lisibilité dans le temps aux collectivités et rendre plus équitable les aides aux territoires.

Une ambition traduite par un engagement pluriannuel auprès des communes et intercommunalités aujourd'hui dans la continuité de la démarche « Saône-et-Loire 2020 ».

Un dispositif stable, efficace et simple avec des actions toujours regroupées en 5 volets :

- Services de proximité du quotidien, et de la transition énergétique des bâtiments
- Urbanisme, habitat et cadre de vie et environnement
- Développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires
- Infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien
- Santé

NOUVEAUTÉS 2023

- Maintien du soutien pour la vidéoprotection
- Maintien de l'aide aux petites communes de moins de 150 habitants avec un seuil de dépenses abaissé à 5 000 €
- Intégration de la rénovation/construction de bâtiments pour les Centres de première intervention (CPI)

Malgré l'inflation et le manque de visibilité, le Département de Saône-et-Loire inscrit encore cette année une enveloppe de 11 M€ :

- 9,5 M€ au titre de l'AAP (dont 4 M€ « Plan environnement 71 »)
- 1,5 M€ pour les projets structurants des territoires

Dépôt possible de 2 dossiers dont au moins 1 estampillé « environnement »

- Un 1^{er} dossier subventionné à 100 % du montant défini dans le règlement
- Un 2^e dossier subventionné en fonction du reliquat de l'enveloppe financière



Dépôt des dossiers avant le **31 décembre 2022**
Attribution des subventions en **mars 2023**

DEPUIS 2015

- 66,5 M€ de subventions
- 3 500 projets soutenus
- 546 M€ de travaux générés

EN 2022

- 482 projets soutenus
- 89 M€ de travaux générés

RAPPORT 103

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

À la même date l'année dernière, les trajectoires laissaient envisager les possibles et les enjeux au sortir de la crise sanitaire. Aujourd'hui, **les cartes sont une fois de plus rebattues**, comme elles l'ont été en 2008, en 2015, en 2018, en 2020, en 2021 entre crise économique, réduction de dotations, redressement des finances publiques, crise sanitaire et réforme fiscale territoriale.

L'actualité de ces derniers mois, et notamment la guerre en Ukraine, replonge l'État, les administrations, les entreprises, les particuliers dans un cycle d'inflation et de récession économique déjà subi par le passé. Si la crise sanitaire est désormais bien que mieux maîtrisée par la politique vaccinale, **la crise énergétique et l'inflation importante font craindre une récession européenne plus ou moins brutale dans les mois à venir, touchant particulièrement le périmètre social des politiques départementales, déjà fragilisé.**

Par ailleurs la prise de conscience écologique croissante sur la détérioration du climat, accélérée conjoncturellement par l'augmentation des coûts de l'énergie liée à la guerre en Ukraine, nous oblige à considérer l'avenir de notre territoire autrement et à redoubler d'attention sur les projets.

Enfin, une nouvelle réforme de la fiscalité modifiant le panier de nos ressources en supprimant la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une nouvelle fraction de TVA nationale et reconsidérant les critères de péréquation de nos ressources de compensation nous replace dans la même insécurité de ressource et de santé financière, une année ne préjugant pas la suivante.

À ces incertitudes financières et économiques s'ajoutent les inconnues du contexte politique issu des urnes en 2022 au niveau national. L'encadrement des finances départementales par l'État a été annoncé mais pourrait prendre des formes très variables selon les débats parlementaires. Cette modération de dépenses des collectivités territoriales voulue initialement par l'État dans le cadre d'un « pacte de confiance » met à mal l'autonomie financière des collectivités locales et rend plus complexe le pilotage budgétaire déjà lourd dans le contexte d'incertitude

décrit ci-avant. La version intégrée le 2 novembre 2022 dans le PLF 2023 fait craindre une contrainte plus forte encore que les contrats dits « de Cahors ». Il semble toutefois préférable d'attendre la fin des débats parlementaires pour prendre en compte un dispositif stabilisé.

Le contexte économique, financier, fiscal, social est donc tendu pour aborder le budget 2023 de la collectivité qui poursuivra néanmoins l'action engagée l'année dernière pour enrayer la spirale de l'éloignement de l'emploi, restaurer l'attractivité des métiers de la dépendance, du handicap, de la santé et du social et protéger les enfants en danger. Le Département de Saône-et-Loire sera présent pour ses territoires, ses collèges, ses routes, ses campagnes et ses villes.

Le budget 2023 vise aussi à préparer l'avenir. **Le budget d'investissement restera élevé pour soutenir l'activité économique locale et susciter l'attractivité source de développement du territoire tout en promouvant les enjeux environnementaux.** Le budget pour 2023 s'efforce aussi de sécuriser la gestion actuelle en s'assurant que ce qui est décidé aujourd'hui ne préempte pas l'avenir des Saône-et-Loirien.

👉 **570 M€ en dépenses de fonctionnement + 6 % par rapport au budget primitif 2022**

👉 **Les solidarités humaines devraient représenter 403 M€** masse salariale comprise. Le champ de l'autonomie reste le premier poste de dépense. L'enfance porte aussi la dynamique de dépenses, notamment avec la mise en œuvre du Plan Enfance départemental. L'insertion, grâce aux premiers contrats signés avec les intercommunalités, tend vers une baisse des bénéficiaires du RSA.

👉 **Les dépenses en faveur de l'aménagement du territoire devraient s'établir à 92 M€.** Ces dépenses sont portées par des soutiens complémentaires apportés au SDIS et un soutien aux collèges et à la plateforme Agrilocal pour limiter les effets de l'inflation sur les coûts de cantine et par les dépenses de gaz et d'électricité des collèges (environ +10 M€)

➔ Les moyens de mise en œuvre des politiques publiques seraient de 50 M€ masse salariale comprise. Ces dépenses sont impactées par la hausse des prix du gaz et de l'électricité ou encore le renchérissement de la charge de la dette

➔ L'attractivité du territoire représenterait 25 M€ en 2022 en comprenant le Centre de santé départemental, le soutien au sport et à la culture.

➔ Certains efforts de ce début de mandat, notamment pour la prévention de l'enfance ou l'insertion des BRSA, doivent permettre de réduire les dépenses à moyen terme et garder de la souplesse face à de futures contraintes financières.

Des dépenses d'investissement maintenues élevées pour le territoire

En 2023, le Département de Saône-et-Loire maintient un haut niveau d'investissement pour soutenir l'économie. Les dépenses d'investissement, y compris le Très haut débit, devraient ainsi être stables par rapport à 2022 tous budgets confondus autour de 176 M€.

➔ L'aménagement du territoire représente la majeure partie de l'investissement avec 127 M€. Ces dépenses couvrent les travaux pour la fibre (41 M€) aussi des soutiens sur la RCEA, les ouvrages d'art, l'AAP 2023 et sa part environnementale ou encore les dépenses d'investissement dans les collèges. Le SDIS71 est également soutenu plus fortement en 2023 dans sa politique d'investissement.

➔ Les moyens de mise en œuvre des politiques publiques sont le deuxième grand poste de dépenses en investissement avec 25 M€. Elles comprennent des actions phares sur les Maisons des solidarités, les Maisons locales de l'autonomie, l'acquisition de véhicules notamment électriques et le maintien des investissements informatiques pour les projets et l'activité de la collectivité

➔ Les solidarités humaines recouvrent 19 M€ d'investissement. Cette dynamique est liée à un soutien complémentaire à l'OPAC dans le cadre de la convention 2020-2022 ou encore des décalages de soutien de 22 sur 23 aux établissements personnes handicapées et personnes âgées.

➔ Enfin, les dépenses en faveur de l'attractivité du territoire en investissement devraient s'élever à 5 M€ en 2023 en comprenant les investissements du CSD, sur les champs culturels et le sport, notamment les projets d'investissement liés à la labellisation « Terres de jeux 2024 ».

➔ Conformément à ses engagements, depuis 2018, le Département de Saône-et-Loire a mis en place une politique d'investissement ambitieuse.

En 2023, le Département maintient son investissement pour ne pas rajouter de la crise à la potentielle crise et soutenir l'activité économique locale.

Budget consolidé, l'investissement devrait être autour de 175 M€, soit une hausse de plus du double de l'investissement départemental depuis 2018

Si les dépenses du THD devraient diminuer en 2023 par rapport à 2022 du fait de la fin des travaux, le budget principal devrait connaître une stabilité des dépenses d'investissement autour de 130 – 135 M€.

La marge brute est préservée en 2023

Après une année 2022 où la marge brute devrait être entre 85-90 M€ (niveau record), elle devrait s'établir entre 56 et 70 M€ en 2023.

➔ La marge brute avait fortement baissé en 2020 (- 20%) en raison de dépenses en forte hausse et s'est reconstituée depuis ce qui montre la bonne santé financière du Département.

➔ En 2023, la hausse des dépenses de fonctionnement et la stabilisation des recettes induisent une baisse de notre autofinancement

À moyen terme, les incertitudes actuelles, notamment sur la situation économique et l'inflation invitent à un pilotage au plus fin tant la fourchette des scénarios optimiste et pessimiste est large

➔ Une soutenabilité préservée mais à surveiller à moyen terme compte tenu des incertitudes.

Concernant le niveau de dette, celui resterait maîtrisé en 2023

➔ Le Département devrait se désendetter pour la deuxième année consécutive en 2022, après les efforts entrepris en 2020 pour répondre à la crise

➔ En 2023, la diminution de la marge brute et le maintien d'un niveau d'investissement historique obligerait le Département à s'endetter à nouveau (entre +17 à +31 M€)

➔ La capacité de désendettement devrait s'établir entre 4,5 années et 5,9 années en 2023 soit un niveau bien inférieur au seuil de vigilance et d'alerte fixés respectivement à 8 et 10 années.

➔ À moyen terme, la capacité de désendettement devrait se maintenir autour des 4 années.

RAPPORT 102

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2022

Décision modificative n°2

La deuxième Décision modificative (DM2) de l'exercice 2022 vient compléter les évolutions budgétaires constatées en cours d'année après une première Décision modificative (DM1). La DM1 a permis l'intégration des résultats de l'exercice 2021 et d'apporter des premiers correctifs en recettes et dépenses dans une logique de sincérité budgétaire autant que le contexte de guerre en Ukraine, de tensions internationales, et d'inflation s'accroissant pouvait le permettre.

La DM2 prend en compte l'évolution durant l'été jusqu'à aujourd'hui de cette situation et des premiers effets sur les finances départementales :

➡ Revalorisation du point d'indice pour les agents départementaux, augmentation des charges générales de fonctionnement notamment.

➡ Dans le cadre du Ségur de la santé, l'extension aux travailleurs médico sociaux de la fonction publique vient également toucher le budget des rémunérations.

➡ À noter : En dépit de la revalorisation du RSA de + 4% depuis le 1^{er} juillet, l'allocation reste maîtrisée dans son enveloppe de prévision initiale et ne donne pas lieu à correction.

➡ Modifications en dépenses de fonctionnement : + 1,38 M€

➡ Modifications en recettes de fonctionnement : + 5,04 M€

➡ Modifications en dépenses d'investissement : - 2,07 M€

➡ Modifications en recettes d'investissement : - 5,75 M€

Section	Budget primitif 2022		Voté 2022 après la décision modificative n°1		Voté 2022 proposé après la décision modificative n°2	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
INV	103 221 348,04	171 211 068,04	149 020 519,70	182 860 320,04	143 275 871,28	180 786 784,62
FCT	589 780 711,00	521 790 991,00	595 217 022,52	529 148 364,26	600 263 996,97	530 524 225,71
TOTAL	693 002 059,04	693 002 059,04	744 237 542,22	712 008 684,30	743 539 868,25	711 311 010,33

RAPPORT 304

EUROFOREST

Édition 2023

Saint-Bonnet-de-Joux accueillera en forêt de Chaumont la 8^e édition d'Euroforest les 22, 23 et 24 juin 2023.

Depuis 1995, l'Association Euroforest composée d'APROVALBOIS (Interprofession bourguignonne de la filière Forêt-Bois) et de la Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL) organise cette manifestation professionnelle de renommée internationale où sont présentés les matériels d'exploitation forestière et de sylviculture les plus récents et les plus performants. Cette foire en forêt a confirmé son statut européen en drainant les forestiers de tous les pays d'Europe. Avec 23 pays représentés parmi les exposants et 30 parmi les visiteurs en 2018, les retombées d'Euroforest permettent au Département de Saône-et-Loire

d'être reconnu internationalement comme un territoire forestier dynamique avec une filière forêt bois attractive, notamment pour les jeunes (avec un village métiers / emplois / formations) tout en mettant en valeur les productions agricoles locales et l'attractivité touristique de la Saône-et-Loire.

L'édition 2018 a accueilli 567 exposants et 42 000 visiteurs. Pour l'édition 2023, les objectifs des organisateurs sont d'améliorer le « standing » sur le salon, doubler le nombre de visiteurs internationaux, renforcer la communication nationale grand public.

👉 **Une subvention de 50 000 € est accordée par le Département de Saône-et-Loire à Euroforest.**



RAPPORT 104

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS ET PROTECTION CIVILE

Dotation changement climatique SDIS71 et ADPC demande de subventions en fonctionnement et investissement 2022

Dans ce contexte de hausse des interventions et après un été qui a démontré une nouvelle fois la nécessité pour les sapeurs-pompiers de disposer de moyens matériels et humains à la hauteur de leur action, le **Département de Saône-et-Loire** accorde au **SDIS71** une subvention de 50 000 € en investissement et de 65 000 € en fonctionnement.

Les matériels nécessaires visent à favoriser le dégagement des voies publiques, l'assèchement et l'épuisement d'inondations ou encore à protéger les habitations endommagées.

Il s'agit d'un avenant à la convention de partenariat triennale 2020-2022 qui sera ensuite intégré de manière pérenne lors du renouvellement de la convention.

Par ailleurs, le **Département de Saône-et-Loire** va signer une convention avec l'**Association de protection civile de Saône-et-Loire (ADPC 71)** et lui octroyer une subvention de 19 700 € en investissement et 15 800 € en fonctionnement pour le projet des « cadets de la protection civile » qui vise à recruter des jeunes de 10 à 16 ans en Saône-et-Loire.

Cet objectif répond au besoin de sensibiliser très tôt à l'engagement afin grossir les effectifs de demain. Avec les cadets de la protection civile, l'ADPC71 va contribuer à transmettre les valeurs associatives et citoyennes du bénévolat par des activités de protection civile (sensibilisation aux gestes de premiers secours, visites de centre de secours, etc.) et de sensibilisation aux sujets d'actualité comme le réchauffement climatique et ses conséquences.



RAPPORT 203

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Financement des actions en faveur des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour l'année 2022 et appel à candidatures pour l'année 2023

Dans le cadre du plan d'actions en faveur des services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) adopté en assemblée départementale en juin 2022, le Département de Saône-et-Loire s'appuie sur un système de cofinancement avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Afin d'être particulièrement réactif pour accompagner ce secteur professionnel en tension, le Département de Saône-et-Loire a lancé les premiers appels à candidature dès le 30 juin 2022 autour de 3 axes :

- ➔ Mise à disposition d'équipements pour les SAAD et les accueillants familiaux (financement Département)
- ➔ Soutien à la location et à l'achat de véhicules (financement Département)
- ➔ Actions de modernisation des SAAD (co-financement CNSA-Département).

Le Département de Saône-et-Loire accorde des subventions aux SAAD et autres structures qui se sont positionnés pour l'appel à candidature 2022 :

- ➔ 70 442 € à 19 structures pour une mise à disposition d'aides techniques
- ➔ 760 150 € à 16 SAAD pour l'achat ou la location de 294 véhicules
- ➔ 95 805 € à 23 SAAD pour des actions de modernisation.

➔ Et approuve le lancement de l'appel à candidatures pour 2023 pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions.



Aide à domicile
DE SAÔNE-ET-LOIRE



VALORISATION DE L'APPRENTISSAGE : 70 POSTES OUVERTS DANS LA COLLECTIVITÉ

L'insertion professionnelle des jeunes est un axe prioritaire du Département de Saône-et-Loire, notamment avec l'apprentissage qui allie pratique et théorie.

En 2015, il n'existait que 2 postes ouverts à l'apprentissage. Avec 110 métiers au sein de la collectivité départementale, l'offre s'avérait presque inexistante.

Aujourd'hui, le Département de Saône-et-Loire a ouvert 70 postes à l'alternance. 51 apprentis ont intégré la collectivité en 2022 : cuisinier, animateur touristique, agent d'exploitation, chef de projet informatique, travailleur social, community manager, assistant de direction, gestionnaire...

Le Département de Saône-et-Loire s'engage aussi à recruter des apprentis bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé.

À l'occasion de l'Assemblée départementale ce vendredi 18 novembre, trois d'entre eux, avec des profils très différents, sont venus évoquer leur

parcours et montrer la relation gagnant-gagnant entre les deux parties :

1 - Salim-Axel MEULNET

agent d'accueil en apprentissage à la Maison locale de l'autonomie de Chalon-sur-Saône

2 - Khadidja LARABI

architecte informatique après 2 ans d'apprentissage à la Direction des systèmes d'informations et du digital

3 - François DEMORTIÈRE

ingénieur en apprentissage depuis 18 mois à la Direction du patrimoine et des moyens généraux.



Liste des apprentis dans nos services

Apprenti	Maître d'apprentissage	Service
AGOUNI Mohamed	JUSSEAU Victor	MCFT
ARBINOT Ophélie	BARRAUD Stéphanie	TAS Mâcon/Paray ASEF - MDS Tournus
BENIKHLEF Inès	DUPASQUIER Catherine	DPMG service stratégie patrimoniale et architecture
BENYAMINA Inès	GILLET Laëtitia	DAPAPH Service évaluation droit à compensation
BERGER Loan	BROUX Frédéric	DEJS Collège La Varandaine - Buxy
BERGERON Julian	LARDET Christophe	DCJS Collège Jean Vilar
BOSIO Alicia	VRIGNAUD Glawdys	DEF - MNA
BOULET Océana	BOISSON Lucie	MLA Chalon
BOURAS Ilham	NAUDIN Florence	MCFT
BUATOIS Yann	ROYOT Dorothée	DAPC Écomusée Bresse
CAGNIANT Léonie	LECUYER Héba-Aude	LAB71
CHASSIN Noémie	MARCOUT Juliette	DIRCOM
COTTIN Pauline	THOMAS Marianne	MDS AUTUN

COUROT Lisa	CONVERT Thierry	DIRCOM
DAUJAT Antoine	LAVENIR Céline	DIRCOM
DE ARAUJO Corentin	PESTE David	DIRCOM
DEFILLION Jeanne	LUCO Camille	PLAN ENVIRONNEMENT
DEMORTIERE François	WILBERT Dorianne	DPMG
DIETRICH Romane	COMTE Estelle	DAPC Ecomusée Bresse
DROBINSKI Hugo	THOMAS Sandrine	TAS Chalon Louhans ASEF MDS Chalon
FANE Lassana	DESMAIZIERE Ludovic	Collège Prévert Chalon-sur-Saône
FORCHEZ Axelle	DENIS Arnaud	DAT - Pôle Appui technique
GIROUX Anaëlle	RICHARD Laurent	Grand site de Solutré
GUILLOU Mathieu	BEAUSSIER Stéphanie	Grand site de Solutré
HAMMAR Shaima	GARREC-OGNARD Stéphanie	MLA Chalon
JACQUET Maëlys	PETIT Emilie	DIRCOM
KARAMOKO Bintou	DUMORTIER Olivier	DCJS Collège Jean Moulin Montceau
KOFFI KRA Sarah	PERRIER GRITTI Viviane	DAT - Pôle animation
LARDY Lola	RICHARD Laurent	Grand site de Solutré
LE GUEVEL Romane	RETY Françoise	Archives
LEGROS Kenzo	MOREL BOEYKENS Stanilas	DCJS Collège Robert Doisneau
LEROY Clément	GIRARDON Laëtitia	Mission tourisme
MBELO Kevin	BADET Véronique	MPA
MEULNET Salim-Axel	MARTIN Marie	MLA Chalon
MICHEL Kilian	GAMARD Olivier	DAT POLE APPUI TECHNIQUE
MUSHIMIRE Irénée	BLAY Marylène	DIRFI
MYSKOWIAK Quentin	VINCENT Fabienne	TAS Montceau
PACAUD Antoine	PESTE David	DIRCOM
PANNETIER Shanone	DA COSTA Baptiste	DSID
PERROD Axelle	PECHARROMAN Christina	MDS Montceau
PLANCKE Emma	ROBIN Samuel	Centre Eden
POPHILLAT Marie	CORNU Elodie	DRLP
RICHARD Sacha	RONGET Fabrice	Centre Eden
SCHIED HAAS Luca	DEMORTIERE Frédéric	DRI CE BUXY
SORRET Clarisse	TREMAUD Virginie	MDS LOUHANS
STEPHANO Emilie	FOURCADE Françoise TEMPETE Florence	TAS MONTCEAU
STEVANATO Tom	GIRARD Nadine	DC
THIEBAUD Jeanne	JANNY Aurélie	DAT POLE ANIMATION
VAIRET Lucas	VERNOUX CARRUGE Florine	DCJS Collège Cuisery
VIGOUREUX Etienne	GILLET Christine	DRHRS
WILLIAMS Nathalie	GAILLARD Xavier	Centre Eden



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr